



## Assemblée générale

Distr. générale  
9 octobre 2008  
Français  
Original : anglais

---

### **Soixante-troisième session**

Points 15, 16, 19, 40, 44, 47, 48, 49, 50, 51, 52,  
53, 54, 57, 65, 70, 107, 117, 118, 120 et 122 de l'ordre du jour

### **La situation au Moyen-Orient**

#### **Question de Palestine**

**Nécessité de lever le blocus économique, commercial  
et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique**

#### **Rapport du Conseil économique et social**

**Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus  
des grandes conférences et réunions au sommet organisées  
par les Nations Unies dans les domaines économique et social  
et dans les domaines connexes**

#### **Questions de politique macroéconomique**

**Suivi et mise en œuvre des textes issus de la Conférence  
internationale de 2002 sur le financement du développement,  
et préparatifs de la Conférence d'examen de 2008**

#### **Développement durable**

**Application des décisions prises par la Conférence  
des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II)  
et renforcement du Programme des Nations Unies  
pour les établissements humains (ONU-Habitat)**

#### **Mondialisation et interdépendance**

#### **Groupes de pays en situation particulière**

#### **Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement**

#### **Activités opérationnelles de développement**

**Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique :  
progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international**

**Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours  
en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies,  
y compris l'assistance économique spéciale**

#### **Les océans et le droit de la mer**



**Suivi des textes issus du Sommet du Millénaire**

**Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif  
et financier de l'Organisation des Nations Unies**

**Budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009**

**Amélioration de la situation financière de l'Organisation  
des Nations Unies**

**Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses  
de l'Organisation des Nations Unies**

**Lettre datée du 3 octobre 2008, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent d'Antigua-et-Barbuda auprès  
de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la Déclaration ministérielle adoptée à la trente-deuxième réunion annuelle des ministres des affaires étrangères du Groupe des 77, qui s'est tenue le 26 septembre 2008 au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York (voir annexe).

Au nom du Groupe des 77 et de la Chine, je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 15, 16, 19, 40, 44, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 57, 65, 70, 107, 117, 118, 120 et 122 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent d'Antigua-et-Barbuda  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
Président du Groupe des 77  
(*Signé*) John W. Ashe

**Annexe à la lettre datée du 3 octobre 2008 adressée  
au Secrétaire général par le Représentant permanent  
d'Antigua-et-Barbuda auprès de l'Organisation  
des Nations Unies**

**Déclaration ministérielle adoptée à l'issue  
de la trente-deuxième réunion annuelle des ministres  
des affaires étrangères du Groupe des 77, tenue  
à New York le 26 septembre 2008**

Les ministres des affaires étrangères du Groupe des 77 et la Chine ont, à leur trente-deuxième réunion annuelle, tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York le 26 septembre 2008, passé en revue l'évolution de la situation économique mondiale et les enjeux du développement économique et du progrès social des pays en développement. Ils ont adopté la déclaration suivante :

1. Les ministres, après avoir passé en revue la situation économique mondiale, ont constaté que, tandis que quelques pays en développement vont de l'avant, la majorité d'entre eux sont toujours aux prises avec de nombreux problèmes qui leur sont communs et doivent relever les mêmes défis. La communauté internationale fait face à des crises multiples, interdépendantes et qui s'aggravent l'une l'autre sous la pression d'un système économique international fortement déséquilibré : crise alimentaire mondiale, crise financière, crise énergétique, crise due aux changements climatiques, crise environnementale, et, enfin, crise de confiance envers certaines institutions internationales.
2. Les ministres ont noté avec une profonde préoccupation que le défaut de réalisation effective des objectifs de développement convenus au niveau international, notamment ceux du Millénaire, demeurait le talon d'Achille de l'action des Nations Unies en faveur du développement, et ils ont souligné que la priorité absolue devait être accordée à la réalisation intégrale et effective des objectifs et engagements convenus. Les ministres engagent vivement les partenaires de développement à faire preuve aussi d'empressement pour donner effet aux engagements qu'ils ont pris concernant la dette extérieure, l'aide au développement, le financement, les échanges commerciaux, le transfert de technologie et d'autres domaines de coopération. Faisant fond sur la résolution 60/265 de l'Assemblée générale, l'ONU devrait parvenir à un consensus intergouvernemental en vue de créer des dispositifs performants d'examen et de suivi de la réalisation des objectifs susmentionnés.
3. Les ministres ont réaffirmé que la faim porte atteinte à la dignité humaine, et ils demandent en conséquence que soient prises d'urgence, sur les plans national, régional et international, des mesures visant à l'éliminer. Ils ont aussi réaffirmé le droit de chacun de disposer d'aliments sains et nutritifs, dans l'exercice du droit à une alimentation suffisante et du droit fondamental d'être à l'abri de la faim, de manière à pouvoir développer et conserver pleinement ses capacités physiques et mentales.
4. Les ministres ont réaffirmé que le développement économique et social était au cœur des objectifs et des activités opérationnelles des Nations Unies. La réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international,

notamment les objectifs du Millénaire, devrait continuer à constituer le cadre primordial des activités de développement du système des Nations Unies. Les ministres ont aussi réaffirmé la nécessité de s'acquitter pleinement de tous les engagements pris dans l'ensemble des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes. Ils ont souligné en outre qu'il était impératif de renforcer le partenariat mondial pour le développement, étant entendu que les pays eux-mêmes devaient piloter et prendre en charge leurs stratégies de développement.

5. Les ministres se sont déclarés profondément préoccupés par la contraction de l'aide publique au développement depuis 2006. Ils ont constaté que cette aide avait, en termes réels, baissé de 5 % en 2006 puis de 8,4 % en 2007 et ils ont noté que si cette tendance se prolongeait, cela aurait des répercussions grandement préjudiciables pour les pays en développement. Ils ont réaffirmé qu'il était important d'accroître le financement du développement et qu'il fallait atteindre l'objectif depuis longtemps fixé à 0,7 % du produit national brut pour l'aide publique au développement à l'intention des pays en développement et à 0,2 % pour les pays les moins avancés d'ici à 2010.

6. Les ministres ont souligné qu'il fallait que l'aide au développement prenne la forme d'un appui budgétaire direct et sans conditionnalité aucune. Les mesures de soutien prises au plan international devraient également viser à en améliorer la qualité, notamment pour ce qui était d'équilibrer sa répartition par secteur, en faisant une plus large place au renforcement des capacités productives dans les pays en développement.

7. Les ministres ont rappelé de plus que la promesse faite à l'Afrique, lors du Sommet du Groupe des Huit tenu à Gleneagles en 2005, d'accroître chaque année le volume de l'aide au développement de 25 milliards de dollars d'ici à 2010 ne s'est pas encore réalisée. Ils ont vivement recommandé que cette aide soit augmentée de façon bien plus substantielle et systématique afin d'atteindre l'objectif fixé à ce sommet, soit 50 milliards de dollars en termes réels.

8. Les ministres ont réaffirmé que la communauté internationale devait trouver d'urgence, pour ce qui était des problèmes d'endettement des pays en développement, notamment des pays les moins avancés, une solution efficace, équitable, durable et ciblée, en particulier grâce à l'annulation intégrale de la dette, sans discrimination ni conditionnalité, et à l'accroissement des apports de capitaux à des conditions de faveur.

9. Les ministres se sont déclarés fort préoccupés par l'échec, en juillet dernier, des négociations commerciales de Doha menées sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce, ce qui risque d'en rendre impossible la conclusion en 2008, et ils ont jugé que cela constituait un sérieux revers; ils ont demandé aux pays développés de faire preuve de la souplesse et de la volonté politique requises pour sortir de cette impasse et ils ont réaffirmé qu'il fallait strictement respecter les engagements contractés dans la Déclaration ministérielle de Doha, la décision que le Conseil général de l'Organisation mondiale du commerce avait prise le 1<sup>er</sup> août 2004 et la Déclaration ministérielle de Hong Kong, qui placent le développement au cœur du système commercial multilatéral.

10. Les ministres ont réitéré qu'il était crucial que les négociations de Doha aboutissent pour que la croissance des échanges commerciaux soit forte et soutenue, et pour que ses avantages soient mieux partagés avec les pays en développement. Ils ont souligné que l'agriculture devait continuer d'être au cœur de ces négociations. Ils ont réitéré leur appel à éliminer les subventions de nature à fausser les échanges commerciaux auxquelles ont recours les pays développés. L'issue heureuse de ces négociations offrira l'occasion d'aller de l'avant pour repenser les échanges agricoles et réduire les incidences que les prix des denrées alimentaires ont sur nombre de pays en développement, notamment les plus pauvres d'entre eux. Les ministres ont souligné qu'une aide était indispensable pour renforcer la logistique commerciale et améliorer la compétitivité des pays en développement ainsi que leur aptitude à tirer parti des débouchés qui s'offrent à eux; ils ont également souligné que l'aide pour le commerce devrait être adéquatement financée par des ressources supplémentaires et prévisibles, afin de répondre aux besoins de tous les pays en développement, en particulier les moins avancés.

11. Les ministres ont souligné qu'il importait de faciliter l'accession à l'Organisation mondiale du commerce de tous les pays en développement candidats, en particulier les moins avancés, sans obstacles politiques, rapidement, en toute transparence, et dans le respect rigoureux des principes du traitement spécial et différencié accordé à ces pays.

12. Les ministres se sont félicités de l'issue de la douzième session de la CNUCED, et en particulier de l'Accord d'Accra dans lequel les participants réaffirmaient l'importance de la Conférence en sa qualité d'organisme du système des Nations Unies chargé d'assurer le traitement intégré du commerce et du développement et des questions associées dans les domaines du financement, de la technologie, de l'investissement et du développement durable, et ils ont réitéré qu'il était impératif que la CNUCED puisse s'attacher pleinement à analyser les politiques et à fournir des conseils aux décideurs, ce qui est indispensable pour parvenir à un consensus.

13. Les ministres ont souligné qu'il était essentiel de prendre des mesures appropriées pour surmonter l'écart technologique entre pays en développement et pays développés et de s'attacher à mettre en place des dispositifs facilitant le transfert de technologie. À cet égard, ils ont noté avec préoccupation les restrictions imposées à l'accès à la technologie, en particulier aux techniques de pointe et à certains aspects de l'Accord sur les droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce, au détriment des besoins des pays en développement, notamment dans des secteurs tels que la santé et l'éducation.

14. Les ministres ont également exprimé leur vive préoccupation face au creusement des inégalités entre les pays développés et ceux en développement, la plupart de ces derniers ayant été privés d'accès à l'investissement financier en dépit des diverses réformes et politiques qu'ils ont entreprises pour créer un climat plus favorable en la matière. Les réformes sont souvent entravées par des conditionnalités imposées par les institutions financières internationales. Il faut que des mesures soient expressément prises pour faciliter les investissements étrangers directs dans les pays en développement, notamment en ce qui concerne les dispositifs de garantie des investissements, l'accès avantageux aux marchés, les accords relatifs à la production et à l'offre, ainsi que la transformation et la commercialisation sur place des matières premières et des produits de base.

15. Les ministres se sont déclarés préoccupés par l'augmentation constante des sorties nettes de ressources enregistrées par les pays en développement, sorties imputables aux déficits commerciaux et aux fuites de capitaux que connaissent les pays développés. Ils se sont tout particulièrement inquiétés de ce que, très souvent, ces sorties étaient de loin plus importantes que les montants reçus de la communauté internationale au titre du financement du développement.

16. Les ministres ont demandé qu'il soit procédé à une réforme en profondeur de l'architecture financière internationale afin de donner davantage voix au chapitre aux pays en développement et intensifier leur participation effective au processus décisionnel et normatif international. Ils ont en conséquence souligné qu'il fallait poursuivre sans répit l'action menée dans ce sens. Ils ont noté que, malgré de légers progrès, la participation des pays en développement au sein des institutions issues des Accords de Bretton Woods et leur écoute par ces dernières continuaient d'être problématiques; ils ont, à cet égard, demandé que soient effectivement obtenues de nouvelles avancées.

17. Les ministres ont exprimé leur inquiétude quant à l'actuelle crise financière suscitée par les prêts hypothécaires à haut risque, la raréfaction du crédit et l'instabilité des marchés financiers. Ces phénomènes avaient des répercussions préjudiciables sur les perspectives des pays en développement, pour lesquels, notamment, l'accès au financement et au crédit était crucial. Ils exigeaient une intervention énergique et concertée au niveau international afin que la croissance de l'économie mondiale continue d'être soutenue et que les efforts de développement des pays en développement n'en subissent pas le contrecoup.

18. Les ministres ont réaffirmé la haute priorité que les pays en développement accordaient au processus de financement du développement en tant que moyen d'appuyer leurs conceptions et vues communes au sujet des contraintes financières et commerciales auxquelles la plupart d'entre eux devaient faire face au niveau mondial. Ils se sont félicités qu'une réunion de suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement doive se tenir à Doha du 29 novembre au 2 décembre 2008 afin d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey. Ils ont instamment demandé à la réunion de donner suite aux textes issus de la première Conférence internationale sur le financement du développement, tenue à Monterrey (Mexique), et d'adopter les mesures nécessaires pour renforcer le mécanisme d'examen et de suivi afin d'honorer les engagements pris.

19. Les ministres se sont de nouveau engagés à poursuivre l'examen des mécanismes novateurs de financement du développement; ils ont constaté que des progrès avaient été accomplis dans ce domaine et qu'il serait utile de trouver des sources nouvelles de financement d'origine publique, privée, intérieure et extérieure afin d'accroître et de compléter les sources traditionnelles; ils ont invité les pays à envisager d'apporter des contributions à cet effet.

20. Les ministres ont réaffirmé les engagements pris par l'Assemblée générale des Nations Unies dans diverses résolutions pour rendre opérationnel le Fonds de solidarité mondial et ils ont rappelé que les participants au deuxième Sommet du Sud tenu à Doha du 12 au 16 juin 2005, avaient demandé que ce fonds devienne opérationnel et que les pays donateurs, les pays en mesure de le faire, les organisations internationales, le secteur privé et des particuliers y versent des contributions afin qu'il puisse entamer ses activités et concourir à la réalisation des

objectifs de développement convenus au niveau international, notamment ceux du Millénaire, et tout spécialement l'objectif tendant à éliminer la pauvreté.

21. Les ministres ont catégoriquement rejeté les lois et règlements à caractère extraterritorial et toutes les autres formes de mesures économiques coercitives, notamment les sanctions unilatérales imposées à l'encontre des pays en développement, et ils ont réaffirmé la nécessité de les lever immédiatement. Ils ont souligné que ces mesures, outre qu'elles portaient atteinte aux principes inscrits dans la Charte des Nations Unies et à ceux du droit international, constituaient une grave menace pour la liberté du commerce et de l'investissement. Ils ont par conséquent demandé à la communauté internationale de ne pas les reconnaître ni de les appliquer.

22. Les ministres ont réaffirmé que l'élimination de la pauvreté est le plus grand défi à relever dans le monde aujourd'hui. Ils ont rappelé l'importance, pour les pays en développement, de décider de leur propre stratégie en matière de sécurité alimentaire dans le cadre de l'action qu'ils mènent pour éliminer la pauvreté et la faim. Ils ont noté les initiatives prises par des membres du Groupe des 77 au plan régional, notamment le Sommet présidentiel sur la souveraineté et la sécurité alimentaire tenu à Managua et le Sommet africain de Charm-el-Cheikh.

23. Les ministres ont souligné que la crise alimentaire, la crise financière et la crise énergétique qui frappent la planète constituaient, de par leurs nombreux aspects, un sérieux obstacle au développement tout comme à la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, notamment ceux du Millénaire.

24. Les ministres ont exprimé leur vive préoccupation face à la hausse brutale du prix des denrées alimentaires; ils soulignent que la crise alimentaire mondiale freine la lutte contre la pauvreté et la faim, entrave l'action menée par les pays en développement en vue de parvenir à la sécurité alimentaire et fait obstacle à la réalisation de l'objectif de réduire de moitié le nombre de personnes sous-alimentées d'ici à 2015 et d'autres objectifs de développement convenus au niveau international, notamment ceux du Millénaire. Ils ont réitéré que cette crise a des causes multiples et complexes et que, du fait de ses répercussions, elle exige de la communauté internationale comme des autorités nationales une riposte globale, concertée et soutenue tant dans l'immédiat que sur le long terme. Les ministres ont souligné qu'il fallait mettre en place, à l'échelle planétaire, des dispositifs d'alerte avancée afin d'éviter que ce genre de crise ne se reproduise.

25. Les ministres ont insisté sur le fait que, pour assurer la sécurité alimentaire, il fallait étayer et redynamiser l'agriculture des pays en développement, et que ceci exigeait, notamment, la démarginalisation des petits et moyens exploitants, une assistance technique, la mise à disposition et le transfert de technologie, ainsi que le partage des connaissances et l'échange de données d'expérience. Ils ont souligné de plus que les subventions et autres mesures aboutissant à la distorsion des marchés pratiquées par les pays développés portaient un coup sérieux à l'agriculture des pays en développement, de sorte que ce secteur clef n'était plus en mesure de contribuer de façon appréciable à l'élimination de la pauvreté, à la croissance économique soutenue, à la sécurité alimentaire ni au développement rural.

26. Les ministres ont constaté que la crise alimentaire mondiale était aigüe et qu'elle avait des effets délétères. Ils ont souligné que l'ONU, de par sa composition universelle, devait être à la tête de l'action menée pour y trouver une solution. Ils se sont félicités de la tenue, à Rome, du 3 au 5 juin 2008, de la Conférence de haut niveau sur la sécurité alimentaire mondiale : les défis du changement climatique et des bioénergies, organisée par la FAO. Ils ont renouvelé leur appel à tous les bailleurs de fonds du système des Nations Unies afin qu'ils augmentent leur aide aux pays en développement, et en particulier aux pays les moins avancés et à ceux qui sont le plus gravement touchés par la hausse du prix des denrées alimentaires. Ils ont par ailleurs pris note de ce que le Secrétaire général de l'ONU avait institué une équipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire et ils ont invité cette dernière à nouer le dialogue avec l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et les organisations internationales compétentes.

27. Les ministres se sont félicités des initiatives visant à convoquer une séance extraordinaire de l'Assemblée générale qui serait consacrée à l'élimination de la pauvreté et à la sécurité alimentaire, et à porter à l'attention de l'Assemblée, avant la clôture de la soixante-troisième session, la question du développement agricole et de la sécurité alimentaire.

28. Les ministres ont réitéré que les pays en développement devaient disposer de la marge de manœuvre voulue pour formuler leurs stratégies de développement en accord avec les politiques, stratégies et priorités nationales en la matière, de manière à tenir compte des priorités nationales et des circonstances propres à chaque pays.

29. Les ministres ont constaté que le caractère planétaire des changements climatiques requiert de tous les pays qu'ils coopèrent le plus possible et participent à une action internationale efficace et appropriée, selon leurs responsabilités communes mais différenciées, leurs capacités respectives et leur situation sociale et économique. Ils ont réaffirmé que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le Protocole de Kyoto y relatif demeurent fondamentalement le cadre multilatéral de cette coopération.

30. Les ministres ont déclaré demeurer profondément préoccupés par le fait que les pays en développement, et notamment les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, sont exposés à des risques accrus en raison des effets négatifs des changements climatiques, et ils ont souligné qu'il fallait d'urgence trouver les moyens de répondre aux besoins d'adaptation à ces effets.

31. Les ministres ont réaffirmé que l'action menée pour contrer les changements climatiques devrait aller de pair avec le développement économique et social, l'objet étant d'éviter des répercussions néfastes sur cet aspect du développement tout en tenant compte des besoins prioritaires et légitimes des pays en développement en matière de croissance économique soutenue et d'élimination de la pauvreté. Ils se sont félicités des décisions prises lors de la treizième Conférence des Parties à la Convention-cadre, tenue à Bali, et ont demandé instamment la mise en œuvre de mesures mondiales d'urgence dans le respect du principe relatif aux responsabilités communes mais différenciées. Ils ont particulièrement exhorté les pays développés à prendre des engagements plus ambitieux et plus poussés au titre des prochaines périodes d'engagement relatives au Protocole de Kyoto. Ils ont également prié instamment la communauté internationale à aider les pays en développement à faire face aux répercussions des changements climatiques, et ce, notamment, au moyen

d'une aide financière prévisible, nouvelle et supplémentaire, du renforcement des capacités, ainsi que de la mise à disposition et du transfert de technologie.

32. Les ministres ont demandé qu'il soit pleinement et effectivement donné suite aux engagements, programmes et objectifs énoncés dans le Programme d'action de la Barbade et la Stratégie de Maurice y relative, et ils se sont félicités de la décision que l'Assemblée générale a prise d'examiner, à sa soixante-cinquième session, les progrès de l'action menée pour réduire la vulnérabilité des petits États insulaires en développement dans le cadre de l'application de la Stratégie de mise en œuvre de Maurice.

33. Les ministres ont appelé la communauté internationale et les organismes des Nations Unies à accorder un soutien sans réserve aux efforts entrepris par les États des Caraïbes pour obtenir que la mer des Caraïbes soit internationalement reconnue comme étant une zone spéciale dans l'optique du développement durable, conscients de l'importance que revêt la mer des Caraïbes pour les générations présentes et futures, de sa valeur comme élément du patrimoine et comme source régulière de moyens de subsistance et de bien-être économique pour les populations qui y vivent, et de la nécessité pour les pays de la région de prendre d'urgence les mesures voulues pour en assurer la préservation et la protection, avec l'appui de la communauté internationale.

34. Les ministres se sont félicités des résultats de la neuvième Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, qui s'est tenue à Bonn du 19 au 30 mai 2008, et en particulier de la décision d'élaborer un plan d'action pluriannuel pour la coopération Sud-Sud en matière de diversité biologique pour le développement. Ils ont noté qu'il fallait d'urgence réaliser les trois objectifs de la Convention, notamment pour ce qui est d'enrayer la perte de biodiversité d'ici à 2010; enfin, ils ont accueilli avec satisfaction la décision que la Conférence des Parties a prise d'organiser une manifestation spéciale de haut niveau en marge de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale pour marquer la célébration en 2010 de l'Année internationale de la biodiversité.

35. Les ministres ont par ailleurs reconnu les difficultés particulières soulevées par la désertification et la dégradation des sols et se sont déclarés résolus à appuyer et renforcer l'application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse ou la désertification, en particulier en Afrique, afin de s'attaquer aux causes de ces phénomènes, ainsi qu'à la pauvreté en résultant. Ils ont noté l'adoption, récemment, du Plan-cadre stratégique décennal visant à faire de la Convention un outil d'intervention systématique et mondial aux problèmes environnementaux de la planète affectant les sols et leurs écosystèmes. Les ministres ont exhorté la communauté internationale à intervenir résolument au niveau des politiques générales et à s'engager à considérer comme prioritaire l'investissement relatif aux sols et à l'aménagement des terres, en tenant compte des circonstances propres à chaque pays, afin de prévenir et d'enrayer la dégradation des sols et la désertification, et de permettre ainsi la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, particulièrement ceux relatifs à l'élimination de la pauvreté et de la faim.

36. Les ministres ont accueilli avec satisfaction l'invitation faite par le Gouvernement brésilien de tenir au Brésil, en 2012, un sommet mondial sur le développement durable pour examiner la suite donnée aux textes issus de la

Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, tenue à Rio de Janeiro du 3 au 14 juin 1992, et du Sommet mondial pour le développement durable, tenu à Johannesburg du 26 août au 4 septembre 2002.

37. Les ministres se sont déclarés préoccupés par la fréquence et l'ampleur accrues des catastrophes naturelles au cours des dernières années, qui se sont soldées par d'innombrables pertes en vies humaines et ont, à long terme, des répercussions préjudiciables sur le plan économique, social et environnemental, en particulier pour les pays en développement. Les ministres ont demandé à la communauté internationale, notamment aux pays développés et aux organisations internationales compétentes, d'accroître leur aide aux États touchés par ces phénomènes et, à cet effet, d'aider à renforcer les capacités nationales et régionales en matière de réalisation des plans et stratégies concernant la préparation aux situations d'urgence, l'intervention rapide, le relèvement et le développement. Ils ont de nouveau souligné que l'assistance humanitaire devrait être accordée à la demande des États touchés par les sinistres et ils ont réaffirmé à cet égard les principes directeurs de la fourniture de l'aide humanitaire en cas de catastrophe naturelle, annexés à la résolution 46/182 de l'Assemblée générale.

38. Les ministres ont pris acte des besoins particuliers de l'Afrique, qui est le seul continent à ne pas être en voie de réaliser les objectifs de développement convenus au niveau international, notamment ceux du Millénaire, et ont demandé que soient honorés intégralement et dans les délais prescrits tous les engagements pris de manière à permettre aux pays africains d'être pleinement intégrés dans l'économie mondiale.

39. Les ministres ont réaffirmé les besoins particuliers des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement, et ils ont souligné qu'il fallait faire front aux problèmes épineux qu'ils rencontrent. À cet égard, ils ont demandé instamment à la communauté internationale et aux organismes des Nations Unies de se pencher sur ces besoins et ces vulnérabilités et de prendre d'urgence des mesures concrètes pour honorer leurs engagements grâce à la réalisation intégrale et effective du Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010, du Programme d'action d'Almaty, du Programme d'action de la Barbade et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement.

40. Les ministres ont pris acte des problèmes et besoins particuliers des pays les moins avancés, suscités, notamment, par les nouveaux écueils rencontrés. Ils se sont déclarés favorables à la convocation, vers la fin de la présente décennie, d'une quatrième conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, conformément aux dispositions du paragraphe 114 du Programme d'action de Bruxelles. Ils ont souligné que cette conférence sera l'occasion, importante pour les pays les moins avancés et leurs partenaires, d'examiner d'un œil critique les résultats obtenus, d'analyser en particulier les échecs et les insuffisances au niveau de l'exécution, et d'élaborer, pour la prochaine décennie, un nouveau cadre stratégique commun orienté vers l'action afin d'aider véritablement ces pays dans leurs efforts de développement face à une situation toujours plus complexe et en constante évolution.

41. Les ministres ont également réaffirmé que les pays sortant d'un conflit avaient des besoins spéciaux et rencontraient des difficultés particulières. À cet égard, ils

ont instamment demandé à la communauté internationale et aux organismes des Nations Unies de se pencher sur cette question et de prendre d'urgence des mesures concrètes dans le domaine de l'aide financière, de l'appui technique et du développement des infrastructures, afin que soient atteints les objectifs de développement convenus au niveau international, notamment ceux du Millénaire.

42. Les ministres ont également demandé que les pays en développement à faible revenu continuent de recevoir un appui dans l'action qu'ils mènent pour répondre à leurs besoins sociaux, économiques et de développement, et ce, notamment, sous la forme d'une assistance technique, financière et autre, et la promotion ainsi que le renforcement des partenariats et arrangements de coopération à tous les niveaux.

43. Les ministres ont demandé que les efforts des pays en développement à revenu intermédiaire continuent de recevoir un appui, notamment sous la forme d'une assistance technique ciblée et concrète et la promotion de partenariats et d'arrangements de coopération, y compris au niveau bilatéral, ainsi qu'au moyen d'une action menée par les instances compétentes bilatérales, régionales et internationales en faveur des stratégies nationales de développement. À cet égard, ils se sont félicités de la tenue, à Windhoek, du 4 au 6 août 2008, de la troisième conférence ministérielle internationale sur la coopération au service du développement des pays à revenu intermédiaire.

44. Les ministres se sont félicités de ce que le Gouvernement philippin ait offert d'accueillir le deuxième Forum mondial sur les migrations et le développement, qui se tiendra à Manille en octobre 2008; ils ont exhorté tous les pays à mieux défendre les droits fondamentaux de tous les migrants et se sont de nouveau déclarés résolus à poursuivre l'examen des problèmes et avantages que les migrations présentent pour les pays d'origine, de transit et de destination.

45. Les ministres se sont déclarés préoccupés par la rapidité de l'urbanisation et ont réaffirmé leur volonté d'envisager d'adopter une méthode plus efficace pour la mise en œuvre de l'Initiative « Villes sans taudis » mentionnée dans la Déclaration du Millénaire, en réfectionnant les taudis existants, en améliorant l'accès à l'eau et à l'assainissement, et en mettant au point des politiques et programmes, selon les circonstances propres à chaque pays, afin d'empêcher la formation de zones de taudis à l'avenir; ils ont, à cet égard, invité la communauté internationale des donateurs et les banques multilatérales et régionales de développement à appuyer les efforts des pays en développement, notamment en accroissant leur assistance financière.

46. Les ministres ont réaffirmé qu'ils appuyaient résolument les activités de l'ONU ainsi que tous les efforts collectifs visant à étoffer les moyens par lesquels l'Organisation peut s'acquitter pleinement de ses mandats et assurer l'exécution efficace de tous ses programmes, en particulier dans le domaine du développement économique et social. Ils se sont déclarés fermement convaincus que la légitimité et la viabilité de toutes les mesures de réforme dépendaient en dernier ressort de l'approbation des États Membres de l'Organisation. Ils ont souligné que ces mesures devaient répondre au caractère unique de l'Organisation sur le plan intergouvernemental, multilatéral et international.

47. Les ministres ont pris acte de ce qu'il fallait, comme l'exige la Convention des Nations Unies contre la corruption, respecter les principes de bonne gestion des affaires publiques et des biens publics, d'équité, de responsabilité et d'égalité

devant la loi et la nécessité de sauvegarder l'intégrité et de favoriser une culture de refus de la corruption; ils ont lancé un appel à la coopération internationale et l'assistance technique, notamment par le biais des organismes des Nations Unies, afin de soutenir l'action menée aux plans national, sous-régional et régional pour prévenir et combattre la corruption et le transfert d'avoirs d'origine illicite par des méthodes compatibles avec les principes énoncés dans la Convention; ils ont invité les États Membres à s'employer à identifier et localiser les flux financiers liés à la corruption, à geler ou saisir les avoirs obtenus au moyen de la corruption et à les restituer, dans le respect des principes énoncés dans la Convention; enfin, ils se sont déclarés favorables au renforcement des capacités humaines et institutionnelles dans ce domaine.

48. Les ministres ont réaffirmé l'importance de l'examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles de développement sur lequel l'Assemblée générale s'appuie pour énoncer les grandes orientations à l'échelle du système en matière de coopération pour le développement et les modalités d'action au niveau national du système des Nations Unies. Ils ont également réaffirmé que cet examen triennal devrait déterminer le déroulement des activités opérationnelles des Nations Unies et ne devrait pas être remplacé ou vidé de sa substance par d'autres processus.

49. Les ministres ont catégoriquement rejeté les tentatives de politisation des activités opérationnelles de développement des organismes des Nations Unies et ils ont souligné l'importance des principes de neutralité et d'impartialité dans l'aide au développement.

50. Les ministres ont affirmé que l'égalité souveraine des États Membres, qui était consacrée dans la Charte, devait être respectée, notamment dans l'ensemble des processus de réforme, indépendamment des contributions que chacun des États Membres apportait au budget de l'Organisation. Conformément à la Charte, les États Membres étaient les seuls responsables des dispositions en matière de gouvernance et des processus décisionnels de l'Assemblée générale, de ses grandes commissions et de ses organes subsidiaires. Les ministres ont entériné le rôle des États Membres, par l'intermédiaire des grandes commissions pertinentes de l'Assemblée générale, en ce qui concerne l'examen des questions administratives et budgétaires.

51. Les ministres ont réaffirmé le principe fondamental selon lequel les dépenses de l'Organisation doivent être réparties en fonction de la capacité de paiement, rejetant ainsi l'application de plafonds artificiels pour le calcul du barème des contributions.

52. Les ministres ont fermement entériné le droit de regard de l'Assemblée générale et de ses organes intergouvernementaux et organes d'experts compétents en ce qui concerne la planification, la programmation, la budgétisation, le contrôle de l'exécution et l'évaluation.

53. Les ministres ont réaffirmé que la stabilité financière de l'ONU ne devrait pas être compromise par des mesures arbitraires. Ils ont souligné que toute tentative visant à faire valoir des contributions financières pour pousser à l'adoption de certaines propositions était contre-indiquée et contrevenait à l'obligation faite aux États Membres de fournir des ressources à l'Organisation, comme énoncé dans la Charte, et dans le respect du principe de la capacité de paiement.

54. Les ministres ont énergiquement réaffirmé l'obligation juridique qui incombe à tous les États Membres de contribuer aux dépenses de l'Organisation, comme l'exige la Charte, et ont exhorté tous les États Membres à régler ponctuellement, intégralement et sans condition les sommes dont ils sont redevables. Ils ont par ailleurs souligné qu'il fallait tenir pleinement compte des difficultés spéciales et bien réelles qui empêchaient provisoirement certains pays en développement de s'acquitter de leurs obligations financières, et que les décisions de l'Assemblée générale relatives au barème des contributions devaient y être sensibles.

55. Les ministres se sont déclarés convaincus que le renforcement de l'Organisation et de son rôle en matière de coopération internationale au service du développement était indispensable pour faire face aux problèmes épineux que pose et posera la mondialisation, tout comme pour tirer parti des perspectives qu'elle ouvre. Ils estiment que l'Organisation doit impérativement renforcer ses moyens et ses capacités; ils se félicitent, à cet égard, de l'action entreprise par le Secrétaire général pour étayer le pilier Développement dans l'ensemble de l'Organisation.

56. Les ministres ont souligné qu'il importait de veiller à ce que le Secrétariat fasse preuve du plus haut niveau de qualité en matière de responsabilisation, de transparence, d'intégrité et de déontologie. Ils ont donc instamment prié le Secrétaire général, à titre de priorité, de définir le principe de responsabilisation au sein de l'Organisation, de mettre en place des dispositifs établissant clairement l'obligation de rendre des comptes à l'Assemblée générale, et de proposer des paramètres et des instruments permettant d'appliquer avec rigueur ce principe.

57. Les ministres se sont déclarés préoccupés par la part inadéquate des pays en développement dans le système d'achats de l'Organisation. Ils ont souligné que ces achats devaient se faire sur une base géographique aussi large que possible, en accordant un traitement préférentiel à ces pays. Ils ont de plus fait valoir que le fichier de fournisseurs de l'ONU devrait être représentatif de la composition de l'Organisation.

58. Les ministres ont souligné qu'il fallait assurer la transparence du processus de recrutement et mettre en place, à cet effet, des dispositifs explicites; ils ont de plus insisté sur la nécessité d'accroître la représentation des pays en développement au Secrétariat, en particulier au niveau des postes élevés, compte dûment tenu du principe de la répartition géographique équitable.

59. Les ministres ont demandé à nouveau qu'Israël, puissance occupante, se retire immédiatement du territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, du Golan syrien occupé sur la ligne du 4 juin 1967 et des autres territoires arabes occupés. Ils ont réaffirmé leur appui au processus de paix au Moyen-Orient entamé à Madrid en 1991 en vue d'aboutir à une paix globale, juste et durable dans la région, conformément aux résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité et au principe de la terre contre la paix. À cet égard, ils ont aussi réaffirmé leur soutien à l'Initiative de paix arabe, adoptée lors du Sommet arabe de Beyrouth et renouvelée au Sommet arabe de Riyad en mars 2007 et de Damas en mars 2008, ainsi qu'à tous les efforts concrets entrepris à cet égard, parmi lesquels la conférence d'Annapolis qui s'est tenue le 27 novembre 2007.

60. Les ministres ont condamné la campagne militaire que les Israéliens continuaient de mener contre le peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et qui s'était soldée par des pertes en vies

humaines et par la destruction d'innombrables infrastructures, exploitations agricoles et biens palestiniens. Ils se sont déclarés profondément préoccupés par la détérioration continue de la situation économique et sociale du peuple palestinien, en particulier dans la bande de Gaza assiégée, à la suite des pratiques illégales israéliennes, y compris la construction illégale de colonies, du mur et de routes de contournement. Ils ont appelé Israël, puissance occupante, à mettre immédiatement fin à toutes les mesures illégales qui portent atteinte à l'économie palestinienne, et en particulier aux restrictions imposées à la circulation des personnes et des biens au travers, à destination et en provenance du territoire occupé, à remettre à l'Autorité palestinienne tout le reliquat des recettes fiscales qui lui étaient dues et à dédommager les Palestiniens de tous les dégâts causés à leurs biens, institutions et infrastructures. Ils ont de nouveau demandé à la communauté internationale de fournir au peuple palestinien l'aide au développement et l'assistance humanitaire dont il a grand besoin durant cette période critique.

61. Les ministres ont entériné l'aide fournie aux activités de déminage et d'élimination des bombes à sous-munitions dans le sud du Liban mais se sont déclarés vivement préoccupés par le manque de moyens financiers pour poursuivre ces opérations dans cette région; ils ont lancé un appel aux bailleurs de fonds internationaux ainsi qu'aux organismes des Nations Unies afin qu'ils dotent le Centre de coordination de la lutte antimines au sud du Liban de moyens financiers suffisant pour qu'il puisse s'acquitter de sa tâche. Les ministres ont demandé à Israël de fournir aux Nations Unies toutes les cartes et les informations concernant l'emplacement des mines terrestres qu'il avait posées dans le sud du Liban durant son occupation et lors de son agression de 2006 contre le Liban, et de transmettre des informations sur les lieux d'impact des bombes à sous-munitions qui entravent le développement et le relèvement du sud du Liban et empêchent l'exploitation agricole de vastes superficies de terres fertiles. Les ministres ont de plus demandé à Israël d'assumer la responsabilité de la pose des mines terrestres et de l'emploi de bombes à sous-munitions dans le sud du Liban, de rembourser le coût du déminage et d'indemniser le Liban de toute perte ainsi occasionnée et de la remise en production des zones touchées dans le sud du pays.

62. Les ministres ont déclaré leur attachement au droit inaliénable du Liban d'utiliser ses eaux conformément au droit international, en particulier pour répondre aux besoins économiques et sociaux de sa population dans les zones et villages libérés. Ils ont demandé à Israël de mettre fin à ses violations aériennes de la souveraineté libanaise et aux autres violations qui portent gravement atteinte à la sécurité, facteur critique pour promouvoir le tourisme et l'économie.

63. Les ministres ont souligné l'importance toujours plus grande de la coopération Sud-Sud et ont demandé que l'on s'emploie plus énergiquement à l'intensifier et l'approfondir, tout comme la coopération triangulaire, étant entendu que la coopération Sud-Sud ne remplaçait pas la coopération Nord-Sud. Ils ont réaffirmé que la coopération Sud-Sud jouait un grand rôle dans le cadre général du multilatéralisme, en ce sens qu'elle constituait un processus continu indispensable pour faire face aux épreuves que traversaient les pays du Sud. Ils ont à cet égard souligné que l'architecture de la coopération au service du développement devait être remaniée; ils se sont félicités de ce qu'une conférence de haut niveau sur la coopération Sud-Sud doive se tenir en 2009 et ont estimé qu'elle devait réunir des participants du plus haut niveau possible, y compris des chefs d'État et de

gouvernement. Les ministres se sont à cet égard félicités de l'adoption du quatrième cadre de coopération Sud-Sud.

64. Les ministres se sont félicités du consensus de Yamoussoukro adopté lors de la douzième session du Comité intergouvernemental de suivi et de coordination de la coopération économique entre pays en développement, tenue à Yamoussoukro du 10 au 13 juin 2008, et qui prévoit notamment le lancement d'une plate-forme du Sud pour le développement et la mise en opération du Fonds du Sud pour le développement et l'assistance humanitaire. Ils ont remercié le Gouvernement ivoirien d'avoir accueilli cette réunion qui s'est déroulée avec succès à Yamoussoukro, et ils lui ont exprimé leur profonde gratitude pour l'excellence des dispositions prises ainsi que pour la chaleur de son accueil et de son hospitalité.

65. Les ministres se sont, à cet égard, félicités des bases théoriques et de l'ensemble des principes de la coopération Sud-Sud énoncés dans le consensus de Yamoussoukro et ils ont en particulier mis en relief les éléments suivants, qui doivent orienter les travaux du Groupe lors des préparatifs de la Conférence de haut niveau sur la coopération Sud-Sud :

a) La coopération Sud-Sud est une entreprise commune aux peuples et pays du Sud et doit se comprendre comme étant l'expression de la solidarité Sud-Sud ainsi que comme constituant une stratégie en vue de l'indépendance économique et de l'autonomie du Sud, fondée sur des objectifs communs et sur la solidarité;

b) La coopération Sud-Sud et ses priorités doivent être décidées par les pays du Sud;

c) La coopération Sud-Sud ne remplace pas la coopération Nord-Sud. L'intensification de la coopération Sud-Sud ne doit pas être une mesure visant à surmonter les difficultés dues au fait que les pays développés se soucient moins d'aider les pays en développement;

d) La coopération entre les pays du Sud ne doit pas être analysée ni évaluée à l'aune des relations Nord-Sud;

e) L'aide financière d'un pays en développement à un autre pays du Sud ne doit pas être conçue comme étant une aide publique au développement. Il s'agit là d'une simple expression de solidarité et d'une coopération découlant d'expériences communes et d'une fraternité partagée;

f) La coopération Sud-Sud est un programme de développement fondé sur des principes, des conditions et des objectifs qui découlent de l'histoire et du contexte politique des pays en développement ainsi que de leurs besoins et de leurs attentes. Elle mérite une place distincte et une action autonome;

g) La coopération Sud-Sud se fonde sur un partenariat et une solidarité ayant une large assise et marqués par la fermeté et la sincérité;

h) La coopération Sud-Sud se fonde sur l'égalité en tous points, ainsi que sur le respect et l'avantage mutuels;

i) La coopération Sud-Sud respecte la souveraineté nationale dans le cadre de la responsabilité partagée;

j) La coopération Sud-Sud œuvre au renforcement du multilatéralisme dans le cadre de la promotion d'une approche concrète des enjeux du développement;

k) La coopération Sud-Sud favorise l'échange de pratiques optimales et l'appui mutuel des pays en développement en vue d'une action commune en faveur des grands objectifs de développement, ce qui englobe non seulement la coopération économique et technique ordinaire, mais tous les aspects des relations internationales;

l) La coopération Sud-Sud se fonde sur l'autonomie collective des pays en développement;

m) La coopération Sud-Sud vise à donner aux pays en développement les moyens de participer plus activement à l'élaboration des politiques et à la prise de décisions au plan international afin de favoriser l'action qu'ils mènent en vue de parvenir à un mode de développement durable;

n) Les modalités et dispositifs de promotion de la coopération Sud-Sud se fondent sur la coopération et l'intégration aux plans bilatéral, sous-régional, régional et interrégional, ainsi que sur la coopération multilatérale.

66. Les ministres ont rappelé que les chefs d'État et de gouvernement, réunis du 12 au 16 juin 2005 à Doha (Qatar) à l'occasion du deuxième Sommet du Sud avaient demandé « au Secrétaire général de l'ONU, en consultation avec les autres États Membres, de prendre des mesures concrètes pour renforcer le Groupe spécial de la coopération Sud-Sud en tant qu'entité distincte et centre de coordination pour la coopération Sud-Sud au sein du système des Nations Unies, comme le réaffirmait la résolution 58/220 de l'Assemblée générale en date du 23 décembre 2003, pour lui permettre de mener à bien sa mission, notamment en mobilisant des ressources pour le renforcement de la coopération Sud-Sud et plus particulièrement la coopération triangulaire ».

67. Les ministres se sont félicités des initiatives de coopération lancées par certains pays du Groupe des 77 – notamment des membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole – et de leurs contributions financières appréciables, fondées sur les principes de solidarité et d'amitié entre les pays. Ils ont également accueilli avec satisfaction les mesures prises par d'autres pays membres du Groupe en vue de financer les activités du secteur énergétique, notamment pour ce qui est des sources d'énergie renouvelables. Ils ont, à cet égard, invité les États membres à envisager de contribuer et de participer à des dispositifs de coopération, notamment à l'échelle régionale ou sous-régionale, selon qu'il convient.

68. Les ministres se sont félicités des préparatifs en cours du Forum ministériel sur l'eau qui doit avoir lieu à Mascate du 23 au 25 février 2009, et ont remercié le Gouvernement omanais de son offre généreuse.

69. Les ministres se sont félicités de l'heureuse issue de la quinzième Conférence ministérielle des pays non alignés, qui s'est tenue à Téhéran les 29 et 30 juillet 2008, et au cours de laquelle il a été débattu de toute une série de questions présentant un intérêt fondamental pour les pays en développement.

70. Les ministres ont approuvé le rapport du Comité d'experts du Fonds d'affectation spéciale Pérez-Guerrero pour la coopération économique et technique entre pays en développement sur les travaux de sa vingt-troisième réunion (G 77/AM(XX)/2008/2) ainsi que les recommandations qui y figurent. Ils ont félicité le Président du Fonds de son engagement suivi et ont exprimé leur satisfaction devant les résultats obtenus par le Fonds d'affectation spéciale; ils ont

---

invité les États Membres à participer à la Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions qui devait se tenir à New York le 10 novembre 2008.

71. Les ministres ont approuvé l'état financier du Compte du Groupe des 77 concernant la coopération économique entre pays en développement (G 77/AM(XX)/2008/4) qui a été présenté par le Président du Groupe, et ont instamment demandé aux États Membres qui ne l'avaient pas encore fait de consentir des efforts spéciaux pour régler leurs arriérés.

72. Les ministres ont vivement félicité Antigua-et-Barbuda d'avoir dirigé les travaux avec autant de compétence et ont exprimé leur profonde gratitude pour l'excellent travail et les efforts inlassables que ce pays avait accomplis en sa qualité de Président du Groupe des 77 pour 2008. Ils ont aussi loué le secrétariat du Groupe à New York pour l'efficacité de ses travaux et son soutien inappréciable et constant au pays ayant assumé la présidence et aux États membres.

73. Les ministres se sont félicités de l'élection du Soudan à la présidence du Groupe des 77 pour 2009.

---